

Examen des rapports sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

AVRIL 2015

COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS



Examen des rapports sur les activités du Fonds pour le développement des jeunes enfants et sur celles de la Société de gestion Avenir d'enfants pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

AVRIL 2015

COMMISSION DES RELATIONS
AVEC LES CITOYENS



SECRÉTARIAT DE LA COMMISSION

M^{me} Dany Hallé

M^{me} Marie-Claude Monnerat

RECHERCHE

M^{me} Magali Paquin

M^{me} Stéphanie Therrien

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission des relations avec les citoyens, veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Dany Hallé.

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : crc@assnat.qc.ca

Dépôt légal – avril 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-72594-7 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-72595-4 (PDF)

LES MEMBRES ET AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

- M. Marc Picard (Chutes-de-la-Chaudière), président de la Commission
- M. Auger (Champlain)
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)
- M. Dutil (Beauce-Sud)
- M. Fortin (Sherbrooke)
- M. Kotto (Bourget)
- M^{me} Lavallée (Repentigny), porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la famille et lutte contre l'intimidation
- M. Morin (Côte-du-Sud)
- M^{me} Poirier (Hochelaga-Maisonneuve)
- M. Traversy (Terrebonne), porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille et de lutte contre l'intimidation

Table des matières

Introduction.....	1
Échanges entre les représentants et les membres de la Commission	2
Observations et conclusions	5

Introduction

L'article 16 de la Loi instituant le fonds pour le développement des jeunes enfants prévoit que la commission compétente de l'Assemblée nationale procède tous les trois ans à l'étude des rapports annuels déposés par le ministre de la Famille. Ces documents portent sur les activités de la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants, Avenir d'enfants, qui gère les sommes versées par le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon.

Le 9 février 2015, les membres de la Commission des relations avec les citoyens ont examiné les rapports sur les activités d'Avenir d'enfants pour les exercices financiers terminés les 31 mars 2011, 2012 et 2013. M. Jean-Pierre Hotte, président du conseil d'administration, et M^{me} Marie-Claire Rouleau, directrice générale, accompagnés d'autres membres de la direction, ont représenté l'organisme lors de l'audition.

Échanges entre les représentants et les membres de la Commission

Les représentants d'Avenir d'enfants soulignent les objectifs et les priorités de la société de gestion. Ils consistent principalement à soutenir et à outiller les communautés afin que celles-ci contribuent au développement des tout-petits, particulièrement ceux en situation de pauvreté. Ils insistent sur les trois éléments phares de leurs actions, soit l'importance des interventions précoces auprès des enfants (agir tôt), la mobilisation des différentes communautés (agir ensemble) et le souci d'inscrire leurs actions dans un horizon à long terme (agir de façon durable). Ils se montrent satisfaits du réseau développé depuis la fondation de la société de gestion en 2009 (131 regroupements locaux), du nombre d'enfants touchés (plus de 300 000), de l'implication des divers intervenants (plus de 2 000 partenaires : ministères, municipalités, organismes, services de garde, etc.) et décrivent quelques cas concrets de réussite.

Les représentants d'Avenir d'enfants expliquent aux membres de la Commission le processus de sélection des projets et les modalités d'attribution des fonds. Deux types de projets sont favorisés. Les premiers visent la mise en place de projets spécifiques au sein des communautés locales, tandis que les seconds ont pour objectifs d'outiller les membres des regroupements locaux et d'assurer un transfert durable de connaissances. La société de gestion promeut l'émergence d'initiatives issues de la communauté, lancées par des personnes ancrées dans le milieu et capables de déterminer les besoins, les cibles et les actions à mener. Le financement varie selon les projets présentés. Il est accordé suivant un processus d'analyse interne qui tient compte de trois éléments principaux, soit la cohérence, la qualité et la pertinence des plans proposés. La société de gestion précise que, dans la mesure où les enfants vulnérables sont visés, certains secteurs géographiques sont privilégiés sur la base d'indices de pauvreté.

On mentionne que plusieurs projets portent sur le développement d'outils, de programmes et de façons de faire. Les parlementaires s'interrogent sur la part du budget consacrée à la recherche par rapport à celle allouée au soutien direct aux enfants. Les représentants d'Avenir d'enfants précisent que l'organisme finance des initiatives visant une amélioration des pratiques concrètes sur le terrain. Celles-ci ne doivent pas se substituer à des programmes gouvernementaux, tels que la construction d'installations de centres de la petite enfance ou la recherche universitaire. Par ailleurs, les intervenants insistent sur le caractère durable des projets financés. Ceux-ci doivent se poursuivre une fois que la société de gestion se sera retirée plutôt que de combler des besoins ponctuels.

En cinq ans, une vingtaine de projets ont été refusés parce qu'ils ne cadraient pas avec les objectifs du programme. En tout, 24 chantiers sont en cours. Ils s'échelonnent sur une période de trois à cinq ans. Ces projets touchent à divers aspects du développement de l'enfant, comme par exemple à la pédiatrie sociale, à l'implication des pères dans le développement de l'enfant et aux saines habitudes alimentaires des mères et de leurs enfants.

Les représentants de la Société expliquent que, jusqu'à maintenant, aucun projet n'a été imposé. Ils proviennent tous des communautés. Le dynamisme de chaque région est conséquemment tributaire de l'engagement et de l'intérêt des intervenants régionaux envers le programme. Malgré les efforts déployés pour stimuler la proposition de projets, Avenir d'enfants se bute parfois au manque d'intérêt de certains acteurs du milieu de la petite enfance. Sensibles à cette question, les parlementaires désirent obtenir un portrait plus précis des activités menées dans chaque région. Ils pourraient ainsi assurer un suivi dans leurs circonscriptions. Ils souhaitent obtenir une liste des projets ventilée par régions administratives (incluant les années de réalisation, les fonds accordés et les groupes concernés).

Selon les intervenants, certaines populations représentent un défi particulier, dont les personnes issues de l'immigration et les communautés autochtones. En ce qui concerne ces dernières, la coordination est confiée à des Autochtones plutôt qu'aux agents d'Avenir d'enfants. La société de gestion offre cependant l'accompagnement nécessaire. D'ailleurs, à l'exception des Cris, toutes les communautés autochtones ont déjà conclu une entente avec la société de gestion. Pour ce qui est des personnes issues de l'immigration, les services aux enfants sont offerts par l'intermédiaire d'organismes communautaires déjà existants, comme ceux voués à l'animation de milieux défavorisés ou des banques alimentaires.

La reddition de comptes des regroupements financés préoccupe les parlementaires. Les représentants d'Avenir d'enfants expliquent qu'elle est effectuée annuellement. Elle consiste à évaluer l'état des ressources financières, le niveau d'avancement des projets et la satisfaction globale des organismes. Ce rapport annuel permet ensuite de déterminer les modalités relatives à la poursuite du chantier. La réussite des projets est établie par le témoignage des partenaires, de l'agent de développement attiré à l'encadrement de l'initiative et, plus rarement, par des contacts directs avec la clientèle visée. Avenir d'enfants estime que 88 % des projets se concrétisent tels qu'ils ont été planifiés ou avec de légères modifications. Par ailleurs, une aptitude grandissante des partenaires à atteindre leurs objectifs est observée.

La gestion financière de la Société retient particulièrement l'attention des parlementaires, tant en ce qui concerne les années passées que celles à venir. Le protocole d'entente prévoyait à l'origine des versements égaux de 40 millions de dollars par année, pour un total de 400 millions versés sur une période de dix ans. Compte tenu des surplus accumulés au cours de la période d'implantation du fonds, des ajustements ont été apportés au protocole d'entente afin de suspendre les versements pendant seize mois à compter du 1^{er} octobre 2012. Avec l'accord du gouvernement, les sommes non dépensées au cours des premières années de démarrage d'Avenir d'enfants seront utilisées ultérieurement. Les parlementaires souhaitent qu'on leur présente un document comparatif qui mentionne les fonds versés ou à verser par le gouvernement et la Fondation Lucie et André Chagnon, ainsi que les surplus annuels et les charges réelles ou prévisibles pour la période couvrant l'existence prévue du fonds.

Les membres de la Commission se préoccupent de la part du budget allouée à l'administration par rapport à celle consacrée aux services sur le terrain. Les frais d'administration représentaient 9,5 % des charges totales de la société de gestion en 2013-2014. Toutefois, celle-ci estime que ces frais baisseront sous les 8 % en 2014-2015. Avenir d'enfants compte 85 employés, dont 35 agents de développement déployés dans différentes régions du Québec pour soutenir les bénéficiaires du fonds. Selon les représentants de l'organisme, il serait parfois plus profitable à long terme d'agir auprès des regroupements et des intervenants de la petite enfance que de donner des services directs aux enfants. C'est pourquoi des ressources sont investies dans l'accompagnement et la coordination des différents partenaires.

Les membres de la Commission souhaitent connaître les éléments de planification stratégique devant guider les actions prévues jusqu'en 2019. La Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants indique que les orientations générales ont été déterminées sur la base d'un rapport d'évaluation des actions réalisées entre 2009 et 2013. Cependant, les cibles et les indicateurs restent à peaufiner. Des thématiques ont été définies et la société de gestion envisage de promouvoir ces axes d'intervention et d'adopter une approche proactive pour l'appel de projets. Elle estime que le réseau est aujourd'hui bien établi et que les partenaires ont développé des réflexes de collaboration. Ainsi, la mise en œuvre de projets se trouve facilitée. Les parlementaires désirent consulter le rapport interne sur la performance quant aux actions réalisées de 2009 à 2013. Ils souhaitent aussi prendre connaissance de la documentation relative à la planification des prochaines années en matière d'orientations et de gestion.

Observations et conclusions

Les membres de la Commission des relations avec les citoyens reconnaissent la qualité du travail accompli par la société de gestion Avenir d'enfants depuis sa création et l'expertise de ses représentants. Ils soulignent leur satisfaction globale à l'égard de ce fonds et sa pertinence.

Les parlementaires estiment cependant que des rectifications mériteraient d'être apportées à la gestion de la société et aux orientations qu'elle compte mettre en œuvre au cours des années à venir, dans l'optique où la fin de ses activités est prévue pour 2019. À cet égard, ils invitent Avenir d'enfants à s'adjoindre le soutien du ministère de la Famille pour la conception d'un plan de gestion en adéquation avec les objectifs poursuivis.

Les parlementaires reconnaissent la nécessité d'adopter de bonnes pratiques et de se doter d'outils d'intervention adéquats. Ils conviennent également de l'importance d'une concertation entre les intervenants agissant auprès de la petite enfance. Ils estiment toutefois que les réseaux et les outils devraient dorénavant être axés sur le soutien direct aux enfants. Ainsi, la Commission souhaite que les fonds non affectés soient d'abord attribués à des initiatives concrètes à l'intention des tout-petits et non à des actions indirectes telles que la recherche et l'évaluation. De plus, une attention particulière devrait être portée aux besoins exprimés par les acteurs du milieu. Les parlementaires souhaitent obtenir des informations plus précises sur l'octroi du financement. À cet effet, un plan concernant les projets à réaliser, leur budget et leur échéancier devrait être disponible.

Selon les parlementaires, il importe de réduire les frais d'administration afin d'optimiser les ressources financières consacrées aux enfants. Ces frais dépassent les seuils avancés à l'époque de l'adoption du projet de loi. La Commission souhaite obtenir un rapport financier plus détaillé, incluant une ventilation des dépenses administratives et des charges reliées à l'ensemble des ressources humaines de la société et de son conseil d'administration.

Enfin, les parlementaires manifestent leur intérêt à rencontrer à nouveau les représentants de la Société dans les délais prescrits par la loi, soit un maximum de trois ans.

DIRECTION DES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
commissions@assnat.qc.ca

